

# TRÉMEHEUC

N°86 – Juillet 2023

## Conseil Municipal du 30 juin 2023

### Devis changement éclairage salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise MONNIER ELEC concernant le remplacement des luminaires de la salle polyvalente.

Montant du devis : 2 424,24 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 2 424,24 € TTC.

### Devis changement porte logement communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise CHARTIER FRERES concernant le remplacement de la porte fenêtre du logement communal.

Montant du devis : 2 522,22 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 2 522,22 € TTC.

### Décision modificative n°1 Budget Principal – Régularisation échéances emprunt 2010-2015

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation :

Suite au contrôle, par la DGFIP, des écritures d'emprunts pour la période de 2010 à 2015, des discordances sont apparues entre les montants des échéances et les montants mandatés.

Il convient donc de régulariser la situation. Pour cela une décision modificative de budget est nécessaire afin d'avoir les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, la décision modification n°1 au budget principal :

Section de Fonctionnement				
Dépenses			Recettes	
6161	Multirisques	+ 500 €	773	Mandats annulés sur ex. antérieurs + 500 €
Total dépenses de fonctionnement		+ 500 €	Total recettes de fonctionnement + 500 €	

Section d'Investissement				
Dépenses			Recettes	
1641	Emprunts	+ 500 €	13251	GFP de rattachement + 500 €
Total dépenses d'investissement			+ 500 €	Total recettes d'investissement + 500 €

## Arrêté Sécheresse

L'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine est placé en état de vigilance sécheresse à compter du jeudi 15 juin 2023. Chacun est ainsi appelé à la sobriété dans sa consommation en eau quelle que soit son origine.

Le passage du département en état de vigilance sécheresse a les conséquences suivantes :

- Interdiction de manœuvrer les vannes pouvant influencer les débits sur le réseau hydrographique. Cette mesure ne concerne pas les barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable.

- Réduction volontaire des consommations d'eau quelles que soient son origine et son usage, pour tous les usagers (particuliers, entreprises, collectivités).

- Communication de la préfecture vers le grand public, en particulier diffusion sur le site internet de l'État des décisions prises en application du présent arrêté.

Le comité a par ailleurs décidé de se réunir sous trois semaines pour à nouveau examiner la situation des milieux aquatiques et des ressources utilisées pour la production d'eau potable et le cas échéant, statuer sur une modification du niveau de sécheresse reconnu sur le département.

### Coordonnées

4, rue du Taillis  
35 270 TRÉMEHEUC  
02 99 73 22 26  
mairie@tremeheuc.fr  
www.tremeheuc.fr

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :  
De 10h00 à 12h30  
Et de 14h00 à 16h30

L'accès à la mairie se fait désormais au 4, rue du Taillis (en face de l'église).  
Le secrétariat se situe à la droite du hall d'entrée.

À compter de ce jour, chacun, particulier, collectivité, industriel ou exploitant agricole, est appelé à respecter les mesures de restriction en vigueur, à réduire de manière volontaire sa consommation en eau quelle qu'en soit l'origine et à se tenir informé des évolutions prochaines en matière de restriction.

Il est rappelé enfin que le gouvernement a lancé le 3 juin 2023 une campagne de communication intitulée « chaque geste compte » pour inciter à économiser l'eau. Cette campagne invite les usagers à suivre 6 gestes simples pour économiser de l'eau.

Les gestes pour économiser de l'eau :

### À la maison

- Installer un mousseur sur les robinets
- Vérifier et réparer les fuites
- Prendre une douche et éviter les bains

### Au jardin

- Installer un récupérateur d'eau de pluie
- Installer un goutte-à-goutte
- Planter des plantes peu gourmandes en eau

En Bretagne aussi l'eau devient rare



NOS RESSOURCES S'ÉPUISENT

**Économisons l'eau**

Adoptons les éco-gestes avec bretagne.bzh/eau



## VALCOBREIZH

### Attention : démarchages frauduleux à domicile – Soyez Vigilants

Le Smictom Valcobreizh alerte les habitants concernant les pratiques de démarchages frauduleuses sur le territoire. Des personnes malveillantes se font passer pour des agents de collecte et réclament de l'argent sous prétexte de la vente de calendrier ou de changement de bac.

**Pour rappel, le Smictom ne réclame jamais de paiement en porte-à-porte et ne vend pas de calendrier.**

Parlez-en à vos voisins. Si vous apercevez une de ces personnes ou si elle se présente chez vous, ne leur ouvrez pas : **Appelez la Gendarmerie.**

## SOLIDARIBUS

Le Solidaribus, antenne mobile du Secours populaire français en Ille-et-Vilaine, arrive sur le secteur de la communauté de communes Bretagne Romantique ! A partir du vendredi 23 juin, les bénévoles de l'association tiendront des permanences mensuelles sur les communes de Meillac, Québriac et Pleugueneuc.

Inauguré en 2021, le Solidaribus a pour objectif d'aller à la rencontre des personnes en difficulté dans les communes rurales éloignées des lieux d'accueil habituels du Secours populaire pour leur proposer une solidarité de proximité : un point d'accueil et d'écoute, une aide alimentaire et en produits d'hygiène, une aide aux démarches simples, une aide matérielle sur demande, une aide à l'accès aux vacances et aux loisirs, des livres en libre-service.

Un vendredi par mois, les bénévoles du Solidaribus vous accueilleront :

- À **Meillac**, au mobil'home « Le Cabanou » (route de Tressé) de 10h30 à 12h ;
- À **Québriac**, Salle annexe multi-accueil (rue de la Landelle) de 13h30 à 15h ;
- À **Pleugueneuc**, dans la salle communale (place de la mairie) de 15h30 à 17h.



Ces permanences auront lieu les vendredis 23 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2023.

Les aides du Secours populaire sont accessibles à toute personne en situation de précarité, avec ou sans orientation d'un travailleur social. Pour toute demande de renseignements ou pour prendre rendez-vous pour le prochain passage du Solidaribus, vous pouvez joindre le Secours populaire par mail à [solidaribus@spf35.org](mailto:solidaribus@spf35.org) ou par téléphone au 02 90 02 78 83. La prise de RDV est fortement conseillée et même nécessaire (notamment pour l'aide alimentaire et en produits d'hygiène). Le Secours populaire recherche également de nouveaux bénévoles pour contribuer à faire vivre la solidarité sur le secteur lors des passages mensuels du Solidaribus.

## Familles Solidaires

### Mineurs non accompagnés cherchent familles solidaires

Le dispositif « Familles solidaires » du Département d'Ille-et-Vilaine permet à des familles bretonnes de parrainer et/ou d'accueillir des mineurs ou jeunes majeurs non accompagnés (jeunes autonomes de plus de 16 ans et moins de 21 ans).

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont des jeunes de nationalité étrangère arrivés seuls sur le territoire français sans ressources et isolés de leurs familles. Ils sont pris en charge par le Département dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance. Concrètement, le parrainage permet de proposer à un ou une jeune des temps de répit par rapport à la vie en collectivité et de tisser des liens localement : accueil pour un repas en famille, sortie, activité de loisirs, soutien scolaire...

« Cela m'aide beaucoup de savoir que je ne suis pas seul. » confie Tidiane, parrainé par une famille rennaise. Pour sa marraine, le retour est aussi très positif : « Le courant est passé. Il nous apporte beaucoup de joie et notre relation est construite sur la liberté ».

Plusieurs jeunes sont concernés et intéressés par un parrainage près de chez vous. Vous souhaitez en savoir plus ou vous souhaitez proposer un parrainage? Rendez-vous sur [www.ille-et-vilaine.fr/familles-solidaires](http://www.ille-et-vilaine.fr/familles-solidaires) et découvrez l'histoire de Mustafa, parrainé par Marie-André depuis plusieurs années, ou contactez le Département par mail à [famillessolidaires@ille-et-vilaine.fr](mailto:famillessolidaires@ille-et-vilaine.fr).